

De DECKER Evelyne - DDT 90/SEEF/CE <evelyne.decker@territoire-de-belfort.gouv.fr>

Sujet Re: Dossier d'autorisation environnementale RN19 (90-70) - D1433

Pour RAVION Isabelle (Chargée de mission espèces protégées) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DB <Isabelle.Ravion@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à BOUJARD Olivier (Chef de département) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DB <olivier.boujard@developpement-durable.gouv.fr>, HERZOG Claire - DDT 90/SEEF/DIR <claire.herzog@territoire-de-belfort.gouv.fr>, TORTEY Hervé - DDT 90/SEEF/CE <herve.tortey@territoire-de-belfort.gouv.fr>

1 de plus

Commentaire(s):

Signé
Fait
Signé
Fait

Le 23/10/2023 à 10:25, RAVION Isabelle (Chargée de mission espèces protégées) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DB a écrit :

Bonjour Mme Decker,

Excusez moi de ne pas vous avoir répondu plus vite sur ce dossier.

Notre saisine du CNPN est en cours de finalisation ; une fois signée je vous l'envoie.

Pour nous au service SBEP les mesures complémentaires que nous prescrirons dans l'arrêté (sans avoir à demander de compléments) seront les suivantes :

- le dessouchage devra intervenir entre le 1/04 et le 30/11 pour éviter de détruire des espèces en hivernage dans les souches des arbres en hiver.
- tous les arbres soient inventoriés même ceux en deçà de 40 cm, pour déterminer si une écorce décollée ou autre petite cavité pourrait abriter des spécimens d'espèces protégées.
- les hibernaculums ne nécessitent pas d'être consolidés tous les ans, il convient toutefois de s'assurer qu'ils sont toujours présents et non envahis par la végétation.
- l'aménagement du passage inférieur de la rue d'Argiésans sera reclassifiée en mesure d'accompagnement car l'aménagement n'est pas certain lors de la rédaction de l'arrêté,
- la gestion de la mesure de compensation MC02 sur 30 ans est trop courte pour pérenniser l'action sur le long terme. Il faudra au moins passer à un engagement sur 50 ans.

Nous n'avons pas de complément à demander à ce stade : par contre, en fonction de l'avis du CNPN si ce dernier émet une demande nécessitant des compléments, il faudra que je vous la transmette pour demande de réponse de la part du pétitionnaire.

Je reste à votre disposition si besoin (aujourd'hui sur mon portable car en télétravail).

bonne journée,

Isabelle RAVION

Chargée de mission espèces protégées
Service Biodiversité, Eau, Patrimoine/ Département Biodiversité

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle HALIMI
BP 31269
25005 BESANCON CEDEX
03 39 59 63 44 - 07 64 26 23 08
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Liberté
Égalité
Fraternité